

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III La *Semaine sociale* de Montréal. — IV La bienheureuse Louise de Marillac. — V La chapelle de la Réparation du Sacré-Coeur: Ses besoins pressants. — VI Courtes réponses à diverses consultations. — VII Liturgie et discipline.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 11 juillet¹ .

Dans les églises non consacrées :

Messe du VII dim., **semi-double**; mém. de saint Pie, 3e or. **A** cunctis; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. de saint Jean Gualbert et des saints Nabor et Félix.

Dans une église consacrée :

Messes basses (exc. celle du curé)

De la **DEDICACE**, **double de 1e cl.**; mém. du dim.; préf. de la Trinité; dernier évangile du dim.

Messe chantée (exc. celle du curé)

De la Dédicace, **double de 1e cl.**; mém. du dim.; préf. de la Trinité; dernier évang. du dim. — Aux II vêpres, mém. de saint Jean Gualbert et du dim.

¹ Dans les églises consacrées on allume, le jour de la solennité de la Dédicace (le 11), douze cierges, fixés aux murailles, à l'endroit où l'évêque, dans la cérémonie de la consécration, a fait les onctions avec le saint chrême.

Ces cierges ne sont pas allumés dans les églises qui ne sont pas consacrées mais seulement bénites.

Depuis 1915, la fête de la Dédicace a lieu, en cette province de Montréal, le 8 juillet, mais seulement dans les églises consacrées. On fera de plus, en un autre jour, dans toutes les églises, la fête de la Dédicace de l'église cathédrale, si elle est consacrée. — La solennité de la Dédicace est libre le 2e dim. de juillet, mais seulement dans les églises consacrées; elle n'a qu'une mémoire à la messe chantée (ne pouvant être remise à un autre dimanche), lorsqu'on fait, en ce dimanche, la solennité des saints Pierre et Paul, ou du titulaire. Les messes basses (exc. celle du curé), peuvent aussi être de la Dédicace.